



**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt et un, le lundi 9 aout 2021, à 17h30, le comité syndical, régulièrement convoqué le 2 aout 2021, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT

Présents : Mme Corinne BOURCHEIX, et Mrs Michel ARMAGNACQ, Didier AUDOIT, Daniel BARGUE, André BOYER, Jean-Luc DEGUDE, Michel DUVIGNAC, Joël LACOSTE, André LEVEQUE, Michel VINCELOT, Jérôme TAINGUY, Jean Pierre TAROT

Procuration : Mme Marilys DEJOUA donne procuration à Mr Jean-Luc DEGUDE

Absent : Mr Gilles CLAVERIE

Secrétaire de séance : Mr Michel ARMAGNACQ

Membres en exercice : 14

Présents : 12

Absent : 1

Procuration : 1

30-2021_Autorisation donnée au Président pour l'achat de terrains complémentaires pour le projet de construction nouvelle station d'épuration

Vu la délibération 07-2019 « autorisation donnée au président pour l'achat des terrains projet de construction nouvelle station d'épuration estimée à 8500EH »,

Considérant qu'il est nécessaire d'acheter des terrains complémentaires dans le cadre de ce projet,

Vu l'estimation de la SAFER pour la valeur d'achat maximale de ces parcelles à 7 000 € TTC l'hectare,

Monsieur le président demande au conseil syndical l'autorisation de procéder à l'achat de terrains complémentaires au montant plafond fixé, et de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à acheter les terrains au montant plafond fixé, à lancer les études nécessaires et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Didier AUDOIT
Président





EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt et un, le lundi 9 aout 2021, à 17h30, le comité syndical, régulièrement convoqué le 2 aout 2021, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT

Présents : Mme Corinne BOURCHEIX, et Mrs Michel ARMAGNACQ, Didier AUDOIT, Daniel BARGUE, André BOYER, Jean-Luc DEGUDE, Michel DUVIGNAC, Joël LACOSTE, André LEVEQUE, Michel VINCELOT, Jérôme TAINGUY, Jean Pierre TAROT

Procuration : Mme Marilys DEJOUA donne procuration à Mr Jean-Luc DEGUDE

Absent : Mr Gilles CLAVERIE

Secrétaire de séance : Mr Michel ARMAGNACQ

Membres en exercice : 14

Présents : 12

Absent : 1

Procuration : 1

31-2021_Autorisation donnée au Président pour la vente du terrain sur le clos de l'ancien château d'eau à Virelade

Vu la délibération 14-2017 « autorisation donnée à Mr le Président pour signer tous les documents relatifs au projet démolition du château d'eau de Virelade »

Considérant que les travaux objet du permis d'aménager PA03355220P0001 sont terminés,
Considérant la possibilité de vendre le lot n°1 appartenant au SIEA des 2 RIVES pour une surface de 500m2, plus la cote part d'accès commun pour 14.5m2.

Considérant le prix de vente fixé conjointement avec les propriétaires des autres lots à 200€ le m2, soit au total pour le lot 1 de 102 900€,

Monsieur le président demande au conseil syndical l'autorisation de procéder à la vente du terrain et de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à procéder à la vente du terrain et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Didier AUDOIT
Président





EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt et un, le lundi 9 aout 2021, à 17h30, le comité syndical, régulièrement convoqué le 2 aout 2021, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT

Présents : Mme Corinne BOURCHEIX, et Mrs Michel ARMAGNACQ, Didier AUDOIT, Daniel BARGUE, André BOYER, Jean-Luc DEGUDE, Michel DUVIGNAC, Joël LACOSTE, André LEVEQUE, Michel VINCELOT, Jérôme TAINGUY, Jean Pierre TAROT

Procuration : Mme Marily DEJOUA donne procuration à Mr Jean-Luc DEGUDE

Absent : Mr Gilles CLAVERIE

Secrétaire de séance : Mr Michel ARMAGNACQ

Membres en exercice : 14

Présents : 12

Absent : 1

Procuration : 1

32-2021_Refus rétrocession réseaux et ouvrages du futur lotissement le clos du noyer à Podensac

Vu la délibération 05 du 15 juin 2021 de la commune de Podensac « refus de rétrocession du futur lotissement le clos du noyer »,

Considérant que le lotisseur n'a pas souhaité respecter les préconisations du SIEA en vue d'une éventuelle rétrocession des réseaux et ouvrages

Sur proposition du président et après en avoir délibéré, le comité syndical, **à l'unanimité**, refuse la rétrocession des réseaux et ouvrages eau potable et assainissement collectif du futur lotissement du clos du noyer.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Didier AUDOIT

Président

